



**FC Riaz**  
**Case Postale 11**  
**CH-1632 Riaz**  
[info@fciaz.ch](mailto:info@fciaz.ch)  
[www.fciaz.ch](http://www.fciaz.ch)

Concept de protection pour les entraînements et compétitions à partir du 6 août 2020

Version : 6 août 2020

Auteur : Firmin Esseiva et Jérémy Piller





## **NOUVELLES CONDITIONS CADRES**

Depuis le 6 juin 2020, les entraînements, les compétitions et les matchs sont à nouveau autorisés dans toutes les disciplines sportives, sous réserve du respect des concepts de protection spécifiques aux clubs. D'autres adaptations sont entrées en vigueur le 22 juin 2020. En ce qui concerne les activités sportives qui, comme le football, nécessitent un contact physique rapproché et quasiment constant, il est recommandé d'organiser les entraînements et les matchs de manière à ce qu'ils se déroulent exclusivement en groupes définis, avec tenue de listes de présence. Dans ce contexte, un contact est considéré comme rapproché lorsqu'il est prolongé (> 15 minutes) ou répété avec une distance de protection inférieure à 1,5 mètre.

Les principes suivants doivent obligatoirement être respectés lors des entraînements et des matchs :

### **1. Participation aux entraînements et aux matchs uniquement en l'absence de symptômes**

Les personnes présentant des symptômes de maladie ne sont PAS AUTORISÉES à participer aux entraînements ou aux matchs et ne doivent pas être présentes en tant que spectateurs. Elles doivent rester à domicile ou se placer en isolement et définir de la marche à suivre avec leur médecin traitant.

### **2. Garder la distance**

À l'arrivée sur le site, à l'entrée des installations sportives, dans le vestiaire, lors de discussions, en tant que spectateur, sous la douche, après un entraînement ou un match, à la sortie des installations sportives : Dans toutes ces situations et celles qui s'y apparentent, il convient de toujours maintenir une distance de 1,5 mètre entre les personnes et de continuer à éviter les traditionnelles poignées de main et tapes dans la main. Les contacts physiques ne sont autorisés que lors des entraînements ou des matchs en tant que tels.

### **3. Se laver soigneusement les mains**

Se laver les mains joue un rôle crucial en matière d'hygiène. En vous lavant soigneusement les mains avec du savon avant et après les entraînements et les matchs, vous vous protégez et protégez votre entourage.

Un maximum de 1000 personnes (joueurs, entraîneurs, arbitres, membres du staff, spectateurs, etc.) peuvent être présentes simultanément sur l'installation sportive. Il convient de s'assurer que le nombre de personnes à contacter en cas d'infection ne dépasse pas les 300. (Attention : dans certains cantons, il se peut que la quantité de personnes soit moins élevée). À cet effet, il est envisageable de définir des secteurs/zones (par exemple, deux secteurs différents de part et d'autre de la surface de jeu). S'il existe des places assises, il convient de garder au moins un siège de libre entre deux personnes. Si la distance prescrite de 1,5 mètre ne peut être respectée, l'OFSP recommande le port d'un masque de protection.

Attention : ceci ne s'applique pas sous cette forme dans certains cantons. Autrement dit, dans certains cantons, les données personnelles doivent être enregistrées même si la distance minimale est respectée et/ou qu'un masque est nécessaire.

Si le port du masque de protection est obligatoire lors d'une manifestation et/ou si la distance prescrite de 1,5 peut être respectée à tout moment, il peut être renoncé à l'aménagement de secteurs distincts et à la saisie des coordonnées personnelles.

Le flux de personnes (par exemple à l'entrée et à la sortie des zones réservées au public) doit être géré de manière à maintenir une distance de 1,5 mètre entre les visiteurs.



#### 4. Tenue de listes de présence

Les contacts rapprochés entre les personnes doivent pouvoir être identifiés pendant 14 jours à la demande de l'autorité sanitaire. Afin de faciliter le traçage des contacts, le club tient des listes de présence de toutes les personnes présentes (joueurs, entraîneurs, arbitres, membres du staff, spectateurs, etc.) pour chaque séance d'entraînement et chaque match. Pour chaque entraînement et chaque match, le club désigne une personne responsable de l'exhaustivité et de l'exactitude de liste, qui veille également à ce que cette liste soit mise à la disposition du/de la délégué/e au coronavirus du club (voir point 4) sous la forme convenue. Le club est libre de choisir la forme sous laquelle la liste est tenue (clubcorner.ch, Doodle, app, Excel, etc.).

#### 5. Désignation d'un/une délégué/e au coronavirus du club

Chaque organisation qui prévoit de reprendre les entraînements et/ou les matchs doit nommer un ou plusieurs délégués au coronavirus. Cette personne est chargée de veiller à ce que les règlements en vigueur soient respectés. Au sein de notre club, il s'agit de **FIRMIN ESSEIVA**. Si vous avez des questions, veuillez le contacter directement (079 612 84 04 ou [resp.tech@fcriz.ch](mailto:resp.tech@fcriz.ch))

#### 6. Entraîneurs

L'entraîneur prépare, nettoie et range le matériel

L'entraîneur prépare un entraînement :

- Sans jeu de main
- Sans jeu de tête

- Lors des entraînements des juniors E et F la manipulation des buts ne doit être fait que par les entraîneurs
- Lors de chaque entraînement, les groupe de joueurs sont toujours les mêmes
- Le local matériel est accessible à nombre restreint de personnes
- Les théories de groupe se font à l'extérieur

#### 7. Joueurs

- Les joueurs arrivent déjà habillés à l'entraînement et repartent de suite à la maison à la fin de l'entraînement.
- Les joueurs se désinfectent les mains avant et après l'entraînement
- Le lavage des souliers est possible mais en respectant les distances de sécurité entre chaque joueur
- Pas de crachas, pas de serrage de main
- Ne pas utiliser les jeux de gourdes du club, chacun apporte sa gourde

#### 8. Infrastructures

- Les terrains sont divisés en deux zones par groupes fixes
- Chaque zone peut contenir 22 personnes au maximum, et 1m50 entre les personnes
- Vestiaires fermés
- WC ouvert (le service de nettoyage nettoie chaque jour d'entraînement les WC)
- Matériel de désinfection toujours à disposition



## **9. Dispositions particulières**

FAQ ASF :

[https://editor.football.ch/PortalData/27/Resources/dokumente/diverses/FAQ\\_Schutzkonzept\\_FR\\_20200811.pdf](https://editor.football.ch/PortalData/27/Resources/dokumente/diverses/FAQ_Schutzkonzept_FR_20200811.pdf)

Bulle, le 18 août 2020

Comité du FC Riaz – section technique